

Bilan de la première opération de développement rural (2009-2019)

RAPPEL DES DECISIONS

- › Le 16 mai 2001, le Conseil communal de Neufchâteau prenait la décision de principe de mener une Opération de Développement Rural (ODR) sur son territoire.
- › Le 25 juin 2003, il désignait la sprl Lacasse-Monfort comme auteur du Programme Communal de Développement Rural (PCDR), tandis que la Fondation rurale de Wallonie (FRW) était chargée de son accompagnement par le Ministre.
- › Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Neufchâteau a été approuvé par le Conseil communal le 17 mai 2006. Il a été présenté une première fois à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT) en juin 2006.
- › Suite à un avis très mitigé de la part de la CRAT et de l'Administration, qui n'accordaient à ce PCDR qu'une validité théorique de 3 ans, le Ministre de la Ruralité a demandé à la Commune de retravailler son programme afin de répondre aux remarques émises.
- › La Commune de Neufchâteau a finalement présenté son document revu à la CRAT le 3 septembre 2008.
- › Le Gouvernement wallon a approuvé le PCDR pour une durée de validité de 10 ans lors de la séance du 27 mars 2009.

LES PROJETS DU PCDR

Lot 1

<i>Lot</i>	<i>N° fiche</i>	<i>Libellé du projet/de l'action</i>	<i>Objectifs de développement</i>	<i>Réalisé</i>
P1	01	Neufchâteau : création d'une maison de l'entité	1, 3 et 4	Oui Convention DR
P1	02	Lahérie : aménagement d'une maison de village	1 et 2	Oui Convention DR
P1	03	Tronquoy : aménagement du verger expérimental	1 et 2	Oui Sur fonds propres, en partenariat avec le Parc Naturel Haute Sûre Forêt d'Anlier.
P1	04	Namoussart : aménagement de la place centrale et construction d'une maison de village	1	Oui Convention DR
P1	05	Neufchâteau : aménagement du Moulin Banal	1 et 2	Gros-œuvre et abords sur fonds propres
P1	06	Tournay : aménagement de la maison de village	1 et 2	Oui Convention DR
A1	01	Définition et mise en place d'outils d'aménagement du territoire (CCATM, RCU avec la création de "commission villages", commission "sécurité routière")	2, 3 et 4	Oui
A1	02	Coordination d'un réseau de voies lentes à vocation touristique et de chemins de liaison sécurisées	1, 2 et 4	Oui

A1	03	Développement d'interventions itinérantes dans les maisons de villages	1 et 3	Oui
A1	04	Organisation d'une journée des associations et soutien du monde associatif	1 et 3	Oui
A1	05	Sensibilisation à l'importance des zones humides et à la gestion durable des remblais	2 et 4	Non
A1	06	Préservation et valorisation des haies et arbres remarquables	2 et 4	Oui
A1	07	Action en matière d'énergie (économie d'énergie, énergie renouvelable)	2, 3 et 4	Oui PAEDC
A1	08	Création d'une vitrine ou d'un événement valorisant les produits du terroir / artisanat	2 et 3	Non

Lot 2

Lot	N° fiche	Libellé du projet/de l'action	Objectifs de développement	Réalisé
P2	01	Tronquoy : aménagement du centre	1	Oui
P2	02	Création d'un réseau de liaisons sécurisées Longlier, Warmifontaine et Petitvoir	1, 2 et 4	Non
P2	03	Montplainchamps : aménagement de la maison de village et de ses abords	1 et 2	Non
P2	04	Grapfontaine : aménagement d'un espace public (Pachis et fontaine)	1 et 2	Non
P2	05	Neufchâteau : valorisation de la Vallée du Lac	1, 2 et 4	Oui
A2	01	Coordination communale des manifestations "Villages fleuris"	1 et 2	Oui
A2	02	Création d'un groupe de travail pour répondre aux besoins des personnes âgées (ex.: actions itinérantes dans les villages)	1 et 3	Oui
A2	03	Valorisation du patrimoine bâti et militaire et création d'un circuit audio-guidé	2 et 4	Oui
A2	04	Information et sensibilisation relative à l'eau	2	Oui
A2	05	Lancement d'un plan paysager en synergie avec le Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier	2 et 4	Oui
A2	06	Information jeunesse	3	Oui

Lot 3

P3	Aménagements publics à Cousteumont	1	Oui
P3	Aménagement et mise aux normes de la maison de village et aménagement des abords de Hamipré	1	Non
P3	Création d'une maison communautaire à Longlier	1	Non
P3	Aménagement de tout ou partie de l'ancien orphelinat de Longlier	1	Non
P3	Aménagement global du site de la nouvelle école de Petitvoir en espace convivialité multithématique	1	Oui
P3	Création d'une plaine de jeux de Marbay	1	Oui

P3	Aménagement de la maison de village de Massul et de ses abords	1	Oui
P3	Aménagement des abords de la maison de village de Tronquoy	1	Oui
P3	Création d'un espace convivial à Grapfontaine	1 et 2	Non
P3	Aménagements dans Warmifontaine (abandon du projet de maison de village)	1 et 2	Non
P3	Aménagements de sécurité routière à Marbay	1 et 4	Oui
P3	Entretien de certains sentiers en coordination avec Tarpan	2	Oui
P3	Fabrication décentralisée de compost	2	Oui
P3	Entretien du puits de Respelt	2	Non
P3	Entretien de l'ancien cimetière de Hamipré	2	Oui
P3	Valorisation du site des ardoisières à Warmifontaine	2	Non
P3	Aménagement après acquisition éventuelle des bâtiments pour les affecter à du logement locatif. (2 Logements d'urgence au presbytère de Longlier)	3 et 4	Oui sur fonds propres
A3	Organisation de séances d'information aux agriculteurs (ex:normes de stockage)	2 et 3	Oui
A3	Valorisation touristique de l'observatoire astronomique de Grapfontaine (animation et signalisation)	2	Oui
A3	Création d'un atelier de formation (pierre, toiture) à Warmifontaine	3	Non
A3	Ramassage scolaire à vélo	4	Oui
A3	Semaine de la mobilité	4	Oui
A3	Taxibus	4	Non

En résumé,

Lot	Projets matériels	Réalisés	Projets immatériels	Réalisés
Lot 1	6	6	8	6
Lot 2	5	2	6	6
Lot 3	17	10	6	4
	28	18	20	16

Si l'on considère l'ensemble des projets du PCDR, 64% des projets matériels et 80% des projets immatériels sont réalisés. On obtient un taux de réalisation de l'ordre de 71%.

LES CONVENTIONS EN DEVELOPPEMENT RURAL

4 conventions ont été réalisées grâce au 1er PCDR :

- › Création d'une maison de village à Lahérie (09/2012)
- › Création d'une maison de l'entité – Espace 29 (12/2013)
- › Construction d'une maison de village à Namoussart (11/2014)
- › Construction d'une maison de village à Tournay (12/2014)

Au niveau de la synthèse financière, le PCDR 2009-2019 a donné lieu à des travaux subsidiés par le développement rural pour un montant de 3.464.286,68 €.

Maison de village de Lahérie (09/2012)

Montant conventionné à 100%	417.314,99€
Montant du subside développement rural	328.929,55€
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	452.659,10€

Cette convention, approuvée en septembre 2012, vise la création d'une maison de village qui comporte plusieurs parties :

- une salle de 80 m² pour les réunions de comités, les diverses activités, rencontres et fêtes familiales ;
- un espace de rangement pour le matériel des comités ;
- des sanitaires, une petite réserve et l'équipement d'une cuisine.



Le village est petit mais accueille une vie associative dynamique et bon nombre d'activités organisées dans le village justifiaient la création de cette infrastructure. De plus, le village connaissait une certaine croissance démographique avec de nouvelles constructions et l'arrivée de plusieurs familles.

Cette maison de village a une localisation centrale dans le village et permet également une sécurisation facile de ses abords immédiats.

Création d'une maison de l'entité – Espace 29 (12/2013)

Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant du subside développement rural	556.357,45 €
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	1.064.275,61 €

Inauguration le 15 septembre 2017.

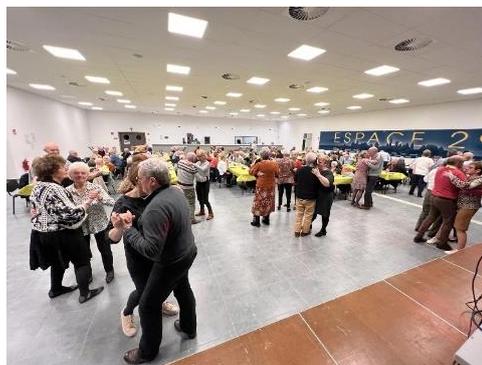
La justification de la création de cette maison de l'entité est basée sur le nombre élevé d'associations sur le territoire de la commune de Neufchâteau (plus d'une centaine). Les débats menés lors de la première ODR ont mis en évidence l'importance d'avoir une mise à disposition par la Commune de locaux à la fois modernes et multifonctionnels pour l'entité ; d'où le nom d'Espace 29 (pour les 29 villages composant la commune).

La localisation du site, celui de l'ancien Delhaize d'une superficie de près de 1200 m², est centrale et les parkings sont suffisants.

L'aménagement du site a été conçu de manière à rencontrer un maximum de besoins des habitants de la commune et de permettre l'organisation de manifestations et d'événements de différents types.

La bibliothèque a été aménagée dans la salle contigüe.

La réception définitive a eu lieu en avril 2019.



Construction d'une maison de village à Namoussart (11/2014)

Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant du subside développement rural	712.539,20€
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	1.144.878,80€

Lors des réunions de consultation à Namoussart, les habitants ont fait part de leur souhait d'aménager le centre de leur village et de disposer d'une maison de village. Celle-ci devant servir également à d'autres villages de l'est de la commune, à savoir Mon Idée, Offaing et Marbay.

Ce projet consiste en l'aménagement du centre du village de façon globale, en tenant compte de la construction de la nouvelle école et du terrain multisports existant.

L'auteur de projet désigné était M. Bernard Collet.

Le projet avait plusieurs ambitions majeures pour le village :

- la mise en valeur de la place centrale ; permettant une meilleure organisation du centre du village
- la construction de la maison de village qui comprend.
 - une salle pour l'organisation de la fête annuelle, des fêtes familiales, les réunions et les diverses activités du comité des fêtes ;
 - des locaux polyvalents pour des réunions avec des armoires de rangement pour le matériel ;
 - des sanitaires ;
 - une cuisine pré-équipée.

L'inauguration du site a eu lieu en juin 2017.



Construction d'une maison de village à Tournay (12/2014)

Etat d'avancement financier du projet :	Montant :
Montant du subside développement rural	577.127,50€
Montants cumulés payés à l'entrepreneur	970.415, 80 € TTC

Inauguration le 26 avril 2019

Cette convention consistait en l'achat d'un terrain et la construction d'une maison de village à Tournay pouvant servir également aux villages de Semel et Verlaine.

M. Bernard Collet, architecte, a été désigné comme auteur.

Le terrain est localisé au centre du village de Tournay ; il permet de faire le lien entre l'ancien village de Tournay et le nouveau quartier. L'espace autour du bâtiment permet d'y installer une plaine de jeux ou un espace multisports. Cet espace est fréquemment utilisé comme lieu de convivialité pour l'ensemble des villageois. Etant donné qu'il n'y a plus d'école dans le village, ce lieu central d'animation permet le maintien du lien social.



BILAN DE LA STRATEGIE

Le PCDR comportait un **défi** qui se déclinait en 5 objectifs de développement :

Développer harmonieusement l'ensemble de la commune en vue d'améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants

1. Encourager la convivialité sur l'ensemble du territoire communal et soutenir le mouvement associatif
2. Mettre en valeur le milieu naturel et le patrimoine bâti en cohérence avec le développement d'un tourisme intégré en harmonie avec la vie locale
3. Assurer un développement économique et social, à taille humaine, respectueux du caractère rural du territoire
4. Développer une politique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du logement à long terme, coordonnée et cohérente

La CLDR a souhaité que Neufchâteau devienne une commune accueillante et conviviale. Les spécificités et la diversité du territoire sont réelles mais la commune devait travailler son image en aménageant Neufchâteau-centre (à travers la rénovation urbaine) ainsi que ses villages de manière cohérente. Une meilleure image de Neufchâteau devait résulter également d'une mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti.

Elle a également proposé de valoriser un tourisme diffus et totalement intégré dans les villages, à vocation plutôt familiale et de détente, en revoyant les infrastructures et la gestion du site de la Vallée du Lac, site touristique potentiel par excellence.

Elle a aussi voulu renforcer la situation économique. Pour ce faire, la Commune a contribué au développement économique et social de la région en s'investissant notamment dans la mise en route du parc logistique du Centre-Ardenne et le zoning de Semel en lisière de la N40.

Pour résumer, toutes les réflexions menées à Neufchâteau ont abouti à un axiome incontournable : « *Neufchâteau doit améliorer son image de marque. La commune se doit d'être attractive tant pour ses habitants et entreprises que pour l'extérieur.* »

Pour atteindre ce défi, quatre objectifs ont été mis en avant.

1. Encourager la convivialité sur l'ensemble du territoire communal et soutenir le mouvement associatif

Afin de préserver et d'améliorer le bien-être et la qualité de vie des habitants, il est nécessaire d'aménager des espaces publics dans les villages tout en ne négligeant pas le fait que les zones de détente et les espaces de jeux pour les enfants font partie intégrante de la convivialité et de cette qualité de vie tant demandées. **L'aménagement du centre de Tronquoy** répond parfaitement à cet objectif tout en prenant en compte l'élément de sécurisation des zones aménagées. Outre ce type d'aménagement, un exemple d'action demandée est le **fleurissement des villages**.

Dans le but de coordonner les structures d'accueil des mouvements associatifs, la Commune a décidé de restaurer, voire de construire des maisons de village répondant au mieux aux besoins de leurs nombreux utilisateurs. Le PCDR a abouti à plusieurs concrétisations comme **les maisons de village à Lahérie, Namoussart et Tournay**, ainsi que la création d'une **maison de l'entité à Neufchâteau**.

Enfin, *l'encouragement des actions du milieu associatif* est également essentiel ; c'est pourquoi il est décidé de remettre en route l'initiative de la **rencontre des associations** de manière récurrente.

2 Mettre en valeur le milieu naturel et le patrimoine bâti en cohérence avec le développement d'un tourisme intégré en harmonie avec la vie locale

Afin de préserver et de mettre en valeur le patrimoine de la commune, celle-ci a déjà pris en charge la restauration des lavoirs existants. Un inventaire du patrimoine bâti et militaire a été réalisé afin de pouvoir organiser au mieux les futurs travaux de sauvegarde nécessaires.

Quant au patrimoine naturel, la préservation et la valorisation des haies et arbres remarquables ainsi que le maintien de certaines zones humides sont des actions mises sur pied. La Commune est également sensible à la législation en matière d'épuration et de lagunage : une autre action consiste à informer la population de l'évolution dans ce domaine. Enfin, la Commune s'engage à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables lorsqu'un projet conséquent le permettra.

*Pour permettre le développement d'un tourisme harmonieux, Neufchâteau possède quelques sites intéressants qui ont été développés ou pérennisés comme l'**observatoire astronomique de Grapfontaine**, et le **verger expérimental de Tronquoy**.*

Le Schéma d'intention de la Vallée du Lac est un élément essentiel du développement touristique chestrolais qui s'est concrétisé ces dernières années par **l'installation sur son territoire de la Maison du Tourisme Cap Sûre Anlier**. Enfin, des propositions de circuits touristiques ont été définies, destinées aux piétons, aux cyclistes, permettant des visites en voiture, avec des informations dans chaque village. Pour ce faire, l'exemple du circuit du 800^e anniversaire de Neufchâteau sera repris et amélioré. Les chemins de randonnée sont également à valoriser en complétant le réseau existant de promenades Tarpan.

3 Assurer un développement économique et social, à taille humaine, respectueux du caractère rural du territoire

*Pour assurer le développement économique, la Commune a travaillé avec Idelux à la mise en œuvre du **Parc logistique du Centre-Ardenne**. Rappelons que les entreprises concernées ont des activités liées à la logistique pure et au transport. Il faut noter également que le développement du **zoning commercial de Semel** a également joué un rôle crucial dans le redéploiement commercial et économique de Neufchâteau ces dernières années.*

La Commune mène également un projet de création d'une zone d'activités artisanales à Longlier.

4 Développer une politique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du logement à long terme, coordonnée et cohérente

La période 2009-2019 a été particulièrement importante pour l'augmentation du parc immobilier chestrolais. La Société Wallonne du Logement a mis en œuvre des projets sur Neufchâteau : citons pour exemple les constructions groupées à la rue de la Justice, rue des Bluets et rue de Coquelicots composées de logements acquisitifs. Une autre réalisation se localise rue du Vieux Chêne et offre des logements locatifs (Foyer Centre Ardenne).

*Pour une gestion à long terme, coordonnée et cohérente, de l'aménagement du territoire, les autorités communales ont eu besoin d'une information sur **les outils de gestion de l'aménagement du territoire** (information reçue dans le cadre de l'opération de développement rural). Ainsi, la commune a mis en place des outils adaptés en matière d'aménagement du territoire comme le PCM, la mise en place d'une CCATM ou le Règlement communal d'urbanisme. L'enjeu de cet objectif est primordial car, de nouveau, l'arrivée d'emplois implique une augmentation des constructions dans les villages avoisinants. Dès lors, la commune doit se munir d'outils qui lui permettront de mener ces enjeux socioéconomiques.*

L'objectif est de pouvoir utiliser en toute sécurité des **chemins de liaison** à pied ou à vélo sans passer par des voies de communication plus dangereuses et tout en assurant une liaison simple et facile entre les endroits vitaux des villages (écoles, commerces, église, ...). Ce travail est à poursuivre dans le second PCDR.

Un travail sur la mobilité touristique a été mené, notamment à travers les **actions de parrainage de chemins** coordonnées dès 2017 avec la CLDR. Il a été repris par la Maison du tourisme permettant un entretien régulier des chemins de promenade de la commune par des bénévoles.

On peut également citer une réflexion en fin de programmation sur **l'aménagement des entrées de village** qui aurait dû donner lieu à un addendum et qui a été réintroduite sous forme de fiche-projet dans le second PCDR. U Développer une politique de l'aménagement du territoire, de la mobilité et du logement à long terme, coordonnée et cohérente. Un travail de sécurisation a été mené dans ce cadre.

ACTIVITES DE LA CLDR (MEMBRES, NOMBRE DE REUNIONS)

La CLDR a été mise en place en 2005 à la suite des réunions villageoises et des groupes de travail thématiques au début de la première opération de développement rural. **Cette commission comptait 42 membres** dont 10 faisaient partie du quart communal (21 effectifs et 21 suppléants). Cette commission s'est réunie régulièrement jusqu'en 2019 et fut réduite à 38 membres, à la suite des départs et de changements effectués en 2012.

Durant la phase d'élaboration de 2005-2009 et durant la période de validité 2009-2019, **la CLDR s'est réunie 52 fois**, en comptant les visites de terrain organisées notamment en 2009 dans chaque section de la commune.

Le travail de la CLDR a consisté principalement à assurer le **suivi des projets** inscrits dans le PCDR et des quatre conventions subsidiées : les maisons de village de Lahérie, Tournay et Namoussart et la maison de l'entité de Neufchâteau.

La CLDR a été associée à la **rencontre des associations** dont la première édition a eu lieu en 2009.

La CLDR a également participé à la mise en place de **l'action de parrainage de chemins** en 2017, qui a été poursuivie par la Maison du tourisme.

Elle a assisté à des **présentations d'actions** menées par le Parc naturel Haute-Sure Forêt d'Anlier (recensement du patrimoine local et présentation générale des actions du Parc)

La CLDR a également travaillé de manière assez approfondie sur un projet d'addendum en 2018 portant sur **l'aménagement des entrées de village** et qui a finalement été abandonné. Ce projet est réintroduit sous forme de fiche du lot 2 dans le second PCDR.